

## LA GRÈVE DES TAILLEURS DE HANOÏ ET DE HAÏPHONG (1937)

Après la grève des tramways, la grève des tailleurs  
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 janvier 1937)

Après la grève de certaines catégories d'employés de l'exploitation des tramways, voilà que ce matin, les tailleurs ont esquissé une grève : « Toutes les matières premières augmentent, nous voulons pouvoir parer à cette augmentation », dirent-ils et après quelques minutes, ils ont repris le travail.

---

### LA GRÈVE DES TAILLEURS (*L'Avenir du Tonkin*, 18 janvier 1937)

Nous avons, au cours de la matinée, mené une enquête chez plusieurs grands tailleurs hanoïens et nous sommes à même de donner les renseignements suivants ;

Chez M. G. Moreau (*Au Petit Bénéfice*) ; « Les ouvriers ont suivi le mouvement déclenché samedi matin ; mais comme ils sont payés à la tâche, leur liberté de travail reste complète et ils n'ont pas tardé à revenir. Ils sont d'ailleurs fort bien traités et s'ils ont demandé une augmentation, c'est plutôt pour la forme et pour éviter des représailles de la part des autres grévistes. Voilà ce qui nous a été déclaré chez ce vaillant travailleur qu'est. M. G. Moreau.

[Henri Mas, ancien maître tailleur aux G.M.R.]

M. Mas, le tailleur des galeries du Crédit foncier, nous réserve le meilleur accueil, s'arrachant à une besogne qu'il est obligé de faire lui même ; « Cinquante ouvriers sont partis samedi matin, nous dit-il. Pas un n'est revenu depuis lors. Et voyez dans quel embarras ils me mettent ; j'ai des commandes passées de toute urgence — une, en outre, pour un mariage qui a lieu ce soir et tout est en plan.

Mes ouvriers travaillent à la tâche, sont bien et régulièrement payés. L'augmentation de 20 % qu'ils exigent ne se justifie pas. Il m'est impossible de la leur accorder. M. Mas travaille sans arrêt, en attendant la venue des délégués qui doivent lui présenter les doléances des ouvriers. Là, la grève porte un rude coup et bien immérité.

[Chabot-Nouveautés]

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Chabot-Hanoi.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Chabot-Hanoi.pdf)

Chez Chabot-Nouveautés, les ouvriers partis eux aussi samedi ne sont pas revenus au moment où nous nous présentons à M. Lemeur.

Voyez, je n'ai qu'un *cai* et un *boy*. qui travaillent aujourd'hui parce que payés au mois ; les autres, payés à la tâche, ont leur entière liberté de manœuvre (de bonne manœuvre entendons-nous). Les salaires chez nous sont bons, régulièrement payés, et même au plus fort de la crise aucune diminution n'a été apporté à la solde du personnel.

Le dimanche, ils ont congé. Ils s'élèvent, assez timidement d'ailleurs, contre les amendes, mais cette sanction, toujours appliquée avec modération, n'est-elle pas nécessaire, quand le travail a été saboté ?

L'augmentation réclamée est de 20 % ; elle est nettement exorbitante quand on songe qu'un ouvrier payé à la tâche se fait, en pleine saison, de 50 à 55 piastres et en saison morte de 30 à 35 piastres. Cette solde est donc en juste équilibre avec le travail fourni.

Payé à la tâche, l'ouvrier peut prendre les congés qu'il lui plaît.

Ils ont voulu suivre le mouvement ; mais M. Lemeur se déclare décidé à ne pas céder ; les lois sociales en l'espèce ne peuvent être invoquées, l'ouvrier ayant la faculté de travailler ou non.

[Aux G. M. R.]

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Grands\\_Magasins\\_Reunis.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Grands_Magasins_Reunis.pdf)

Aux G. M. R., la Direction a fait demander aux tailleurs si le traitement dont ils bénéficiaient leur convenait ; ils ont tous répondu par l'affirmative. Ils restent étrangers à la grève ; les uns sont payés au mois, d'autres à la tâche, tous sont satisfaits de leur condition et ne demandent qu'à travailler en paix.

Le personnel de « Frédéric » a eu quelque moment d'hésitation devant les représailles dont on le menaçait s'il ne se joignait pas aux grévistes, mais bien payés, bien traités, les tailleurs ne demandent qu'à continuer à rester au service de la maison.

Chez Maus, boulevard Dong-Khanh, le magasin est fermé.

Chez Ng. van Suu, les 45 ouvriers s'étaient mis en grève samedi ; mais ils ont, en partie, à l'heure actuelle, repris le travail, le patron ayant accepté leurs conditions. Les uns (20), payés au mois, obtiennent 40 % d'augmentation ; les autres (15), payés à la tâche, obtiennent 20 % d'augmentation. Ils auront droit au congé annuel de 15 jours, ils ne travaillent pas le dimanche, M. Suu traite fort bien son personnel ; les ouvriers payés au mois sont, au surplus, nourris par la maison.

« Mes ouvriers ont suivi le mouvement, ce mouvement n'a pas été déclenché par le personnel des grandes maisons, mais il semble venir des petites boutiques ou les bas prix destinés à concurrencer le haut commerce, empêchent de payer raisonnablement les travailleurs. »

---

### GRÈVE DES TAILLEURS À HAÏPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 20 janvier 1937)

Les ouvriers tailleurs travaillant dans les magasins de confection de Haïphong sont en grève depuis hier, par solidarité avec leurs collègues de Hanoï. [Le nombre des grévistes atteint 600](#). Comme revendications, ils demandent à leurs patrons une augmentation de salaire de 40 %, la réduction des heures de travail et le congé dimanches et jours fériés. Une partie des ouvriers, dont les salaires avaient été augmentés depuis déjà quelques mois, se sont joints aux grévistes par esprit de corps. Ces derniers ne réclament pas d'augmentation de salaires, mais demandent à travailler 10 h. par jour, au lieu de 16 h. Ils réclament, en outre, de meilleures conditions d'hygiène et de confort dans les ateliers.

Après avoir parcouru diverses artères de la ville, les grévistes se sont rendus à la mairie. Sur l'intervention de la police, ils se sont dispersés dans le plus grand calme. Les autorités leur ayant demandé de déléguer dix de leurs camarades, les grévistes se sont empressés d'accepter. D'autre part, les patrons tailleurs ont été aussi convoqués. Les délégués des patrons, ainsi que ceux des ouvriers, ont été reçus à la mairie par M. Delpy, chef du secrétariat. Après cette entrevue, les patrons sont tombés d'accord pour augmenter les salaires de 20 % mais refusent de réduire les heures de travail ainsi

que de donner congé les dimanches et jours fériés. Les ouvriers restent dans le *statu quo*.

Les pourparlers reprendront dans 3 jours.

---

HAIPHONG  
LES CONFLITS OUVRIERS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 janvier 1937)

La grève des ouvriers tailleurs pour la confection européenne et annamite a pris fin le 22 janvier au matin après une longue et laborieuse discussion, dans les bureaux de M. l'administrateur maire Vinay, assisté de MM. Delamotte, commissaire central, et Boubal commissaire spécial. Entre les patrons et les ouvriers tailleurs de la confection annamite, l'entente a pu se faire facilement. C'est sur la suggestion de M. le maire que les patrons ont accepté d'augmenter les salaires de 20 %, de donner la journée de travail de 10 h., le congé payé d'une demi-journée les dimanches et jours fériés. À 10 h. 30, l'accord a pu être réalisé dans les bureaux de M. le maire, entre les délégués des patrons et des ouvriers.

Pour ce qui est des ouvriers tailleurs de la confection européenne, les pourparlers ont été beaucoup plus longs et beaucoup plus difficiles, et malgré l'intervention bienveillante de M. le maire, les délégués ne purent trouver un terrain d'entente.

Les patrons proposent alors une augmentation de salaires de 20 %, la journée de travail de 11 h., les congés payés d'une demi-journée les dimanches et jours fériés. Les ouvriers n'ont rien voulu entendre et demandent l'application de la journée de 10 h. À la sortie de la mairie, et sur les conseils de MM. Delamotte et Boubal, les ouvriers tailleurs ont enfin accepté de reprendre le travail, à condition que les patrons s'engagent à tenir formellement leurs engagements.

.....

---

HANOÏ  
LA GRÈVE DES TAILLEURS POUR DAMES  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 janvier 1937)

Les tailleurs pour dames sont les derniers de mouvement gréviste à Hanoï. Leurs revendications, à peu près semblables à celles des autres ouvriers, se résumaient en ceci :

- une augmentation de 40 % ;
- la durée du travail limitée à 10 heures ;
- 15 jours de congé annuel payés ;
- au préavis de 15 jours en cas de renvoi ;
- repos payé les jours fériés et le dimanche.

Les patrons, saisis de ces réclamations, se réunirent les 5 et 6 février pour arrêter ensemble des contre-propositions. Celles-ci donnent entière satisfaction aux revendications des ouvriers, sauf en ce qui concerne les salaires et le repos pendant les jours fériés.

L'augmentation proposée par les patrons serait de 20 % pour les ouvriers recevant un salaire inférieur à 11 piastres ; de 10 % pour ceux qui touchent 11 piastres et plus.

Les patrons refusent de payer les ouvriers pendant les jours fériés.

Les patrons, dans le but de soumettre des propositions ayant recueilli l'accord d'une grosse majorité, continuent en ce moment leurs consultations.

---

HAÏPHONG  
LES CONFLITS OUVRIERS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 janvier 1937)

.....  
La grève des ouvriers tailleurs pour la confection européenne ainsi que celle des ouvriers cordonniers est totale. Les pourparlers entre patrons et ouvriers continuent et, d'après certains renseignements, seraient dans la bonne voie.

---